**formation préparatoire
au certificat d'aptitude professionnelle
aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)**

Structure de la formation
*référence* [*BOEN numéro 7 du 16 février 2017*](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=36001)

Annexe 1

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PARTIE CERTIFIANTE** | Un tronc commun non fractionnable de 144hcomportant 6 modules : | enjeux éthiques et sociétauxcadre législatif et règlementaireconnaissance des partenairesrelations avec les famillesbesoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiquespersonne ressource |
| Deux modules d'approfondissementd'une durée totale de 104hchaque module étant non fractionnable : | grande difficulté scolaire modules 1 et 2grande difficulté de compréhension des attentes de l'écoletroubles psychiquestroubles spécifiques du langage et des apprentissagestroubles des fonctions cognitivestroubles de la fonction auditive modules 1 et 2troubles de la fonction visuelle modules 1 et 2troubles du spectre autistique modules 1 et 2troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes modules 1 et 2 |
| Un module de professionnalisation dans l'emploid'une durée totale de 52h | enseigner en Segpa ou en Ereatravailler en Rased aide à dominante pédagogique - aide à dominante relationnellecoordonner une Ulisexercer en unité d'enseignement établissements et services sanitaires médico-sociauxenseigner en centre pénitentiaire ou en centre éducatif ferméexercer comme enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés ou secrétaire de la CDOEA (ce module est accessible après une expérience professionnelle en milieu spécialisé de deux ans.) |
| **PARTIE ACCESSIBLECINQ ANNEES APRES LA CERTIFICATION** | Modules de formation d'initiative nationaled'une durée totale de 100h | en accès prioritaire aux titulaires du CAPPEI durant les 5 années suivant l'obtention du CAPPEI à raison de 50h par an sus réserve qu'ils exercent leurs fonctions dans les établissements nommés ci-dessus.à l'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation pour la formation continue.un module est spécifiquement ouverts aux conseillers principaux d'éducation. |